



CANADA

TREATY SERIES 1967 No. 10 RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION (IMCO)

Amendment to Article 28 of the Convention on the Inter-Governmental Maritime Consultative Organization

© Droits de la Couronne réservés
En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

Done at Paris, September 28, 1965

Canada's Instrument of Acceptance deposited
April 29, 1966

Entered into force for Canada November 3, 1966

HALIFAX

1735, rue Barrington

MONTRÉAL

1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA

171, rue Slater

TORONTO

221, rue Yonge

WINNIPEG

393, avenue Portage

VANCOUVER

657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix 35 cents ■ N° de catalogue E3-1968/17

NAVIGATION (O) Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1972

Amendement à l'Article 28 de la Convention sur l'Organisation Intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime

Fait à Paris, le 28 septembre 1965

L'instrument d'acceptation déposé par le Canada le 29 avril 1966

En vigueur pour le Canada le 3 novembre 1966

43 280 052

b 3066836

43 280 051

1967-1

3066824